



Monsieur Patrice TIZON
DP.GD – Direction des Relations
Sociales Sol et Transverse

18/18

Objet : Conditions de déplacement en mission et compensation

Roissy, le 3 avril 2018

Monsieur le Directeur,

La CFDT souhaite par la présente attirer votre attention sur les conditions de plus en plus dégradées dans lesquels les salariés partent en mission pour l'Entreprise.

Suite à la politique commerciale « d'ancillary services », les cadres partant en mission sur un long courrier ont de plus en plus de difficultés à voyager en classe J, exception faite des cadres groupe 3 et au-delà qui peuvent se réserver directement dans cette classe de réservation.

Pour les cadres Groupe 1 et 2, la vocation à surclassement se réduit drastiquement. Il n'est donc pas rare qu'un salarié, notamment les cadres du Commercial passage et d'AFKLEM, fasse un vol LC en Premium et enchaîne directement sur son activité en bout de ligne ou à son bureau au retour à Paris.

Si la CFDT peut comprendre que les recettes des ventes additionnelles soient un levier de performance économique pour la Compagnie, elle n'admet pas qu'aucun aménagement et ou compensation n'ait été prévu parallèlement pour les salariés en mission.

Par ailleurs, nous vous alertons sur les manquements répétés à la législation du travail concernant les amplitudes horaires et/ou hebdomadaires que l'Entreprise fait subir aux salariés en mission.

Pour les cadres, l'Entreprise ignore ou minimise l'impact des temps de vol dans le temps de travail.

Pour les cadres hors CJT, les temps de vol ne sont compensés que pour moitié.

Aucune compensation n'est prévue pour les cadres en forfait jours. La CFDT vous rappelle que l'Entreprise a réduit de moitié les jours de CJT à l'occasion du plan Transform, sans pour autant réduire la charge de travail des cadres, et que le temps de travail des cadres n'est pas étirable à l'infini.

Plusieurs jurisprudences sont disponibles s'il en était besoin sur le sujet.

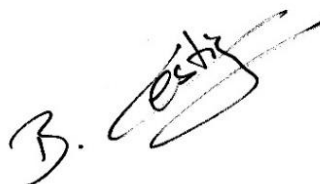
Enfin, il nous apparait utile de simplifier les démarches liées aux remboursements des frais de missions, et d'assouplir certaines règles tatillonnes qui ignorent certaines réalités économiques et/ou géopolitiques locales et compliquent inutilement la vie des salariés en mission, voire leur coûtent de l'argent.

La CFDT vous demande de convoquer très rapidement une réunion, dans le cadre de l'ATGPEM et des discussions cadres.

Si nous pensons préférable de privilégier la solution négociée, nous sommes en tout état de cause déterminés à faire régulariser cette situation.

La CFDT demande donc formellement la révision des règles de compensation des missions.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B.' followed by a cursive name that appears to be 'Lestic'.

Béatrice LESTIC
Secrétaire Générale
CFDT Groupe Air France

Cc : Gilles Gateau
Laetitia Niaudeau
Marie Pierre Seigneur